

---

# PROCÈS-VERBAL DU 10 FEVRIER 2020

Séance du 10 février 2020

14h00 à Aix-en-Provence

Salle du Conseil

---

**Pierre Desbiolles** ouvre la séance et propose de débiter le CI (conseil d'Institut) par la présentation des nouveaux membres à qui il donne la parole.

**Christine Poplimont** représente le président d'AMU nouvellement élu, est professeur des sciences de l'éducation, directrice adjointe du laboratoire ADEF et vice-présidente thématique ALLSH.

**Lionel Nicod** vice-président formation est MCF en sciences de gestion (IUT), et représente aussi Philippe Delaporte vice-président recherche, issu du domaine des sciences (CNRS).

## Informations

**Pascale Brandt Pomares** salue et remercie les vice-président.e.s présent.e.s. Elle fait part de sa nomination par le président d'AMU en tant que vice-présidente déléguée au CIPE (centre d'innovation pédagogique et d'innovation) dans la nouvelle gouvernance et le plaisir qu'elle aura à travailler aux côtés de Lionel Nicod vice-président formation. La nouvelle mission qui lui est confiée est une preuve de la reconnaissance du travail effectué par l'Inspé. La formation des enseignants concerne ces derniers de la maternelle jusqu'à l'université pour une formule dont la paternité revient à Jacques Ginestié que la directrice invite à présenter le projet PIA3 AMPIRIC.

**Jacques Ginestié** indique que le projet a été retenu parmi trois projets pour les « pôles pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation ». Il s'inscrit dans l'axe thématique du PIA3 (Programme d'Investissement Avenir) sur les territoires éducatifs innovants. Le financement est de moins de 10 million d'euros. La convention devrait être signée avec la caisse des dépôts et consignations d'ici fin mai. Le consortium va être constitué : AMU, porteur du projet AMPIRIC (Aix Marseille - Pôle d'Innovation, de Recherche, d'enseignement pour l'éducation) et les partenaires : le rectorat Aix-Marseille, la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Avignon Université, l'université de Nice, le CNRS et CANOPE. Il y a également l'association nationale de la recherche et de la technologie (ANRT) qui a délégation de service public pour gérer les contrats CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche).

La mise en place des instances de pilotage du projet est en cours : un conseil des partenaires qui vérifiera l'engagement de chacun et le déroulement de la feuille de route, un conseil d'orientation scientifique et pédagogique, un conseil d'évaluation et de suivi composé uniquement de chercheurs étrangers à la région Sud et aussi hors de France.

Le fonctionnement opérationnel s'organisera autour d'une équipe exécutive dans laquelle vont siéger des groupes opérationnels concernant pour chacun la formation des enseignants, la mise en place de recherche action et de communauté de pratiques, c'est-à-dire de lieux de rencontre entre des équipes pédagogiques et des équipes de recherche, la recherche fondamentale en éducation, le transfert de technologie et la valorisation et

la diffusion des ressources produites et des résultats de la recherche. S'ajoute un dernier groupe sur le dispositif d'évaluation qui va être mis en place en coordination avec de nombreux partenaires dont le rectorat. Il se décompose en un volet qui concerne chacune des actions et des indicateurs qui ont été arrêtés pour chacune des actions. Il faudra suivre le développement et la mise en œuvre de chacune des actions, avec la mise en place de deux dispositifs de type suivi longitudinal. Un premier suivi longitudinal consistera à suivre des élèves durant dix ans de la classe de CP à la classe de seconde et de voir l'impact d'AMPIRIC sur ces élèves en référence aux évaluations faites par l'Éducation nationale.

Le second dispositif longitudinal suivra pendant dix ans des étudiants depuis leur souhait de devenir professeur en s'inscrivant en licence jusqu'à l'exercice même du métier.

D'ici la rentrée quelques actions significatives seront mises en place, que ce soit en terme de recherche action, de la même façon que l'on conduit des travaux depuis trois ans en collaboration avec le rectorat autour de projet DAFIP/SFERE, qui permettent à des équipes pédagogiques dans des réseaux d'établissement REP et REP+ et des équipes de recherche de travailler ensemble sur un thème choisi et organisé par eux-mêmes.

Quatre contrats doctoraux nouveaux par an vont être financés. La première année, on s'attachera à lancer des opérations très significatives avec un enjeu de qualité et également des collaborations entre les équipes de recherche, les équipes pédagogiques et des entreprises.

Jacques Ginestié souligne l'importance de ce projet pour Aix-Marseille université et l'Inspé d'Aix-Marseille. En effet, il y a 3 projets qui ont été retenus. Sur 19 projets déposés, 13 ont été présélectionnés, 6 n'étaient pas éligibles et 7 ont été auditionnés. Une compétition relativement concurrentielle a été gagnée.

**Pascale Brandt-Pomares** souligne également l'importance de cette très bonne nouvelle que d'être reconnu comme un pôle pilote de formation des enseignants et de recherche en éducation.

Dans les informations, l'actualité est celle de la réforme et un délai a été obtenu. La difficulté rencontrée à l'Inspé d'Aix-Marseille était de mettre en place un certain nombre de nouveautés dans un temps relativement court. Dans le dossier d'accréditation un élément majeur qui concerne l'APC (Approche par Compétences) était déjà à l'ordre du jour et nous sommes en train de la mettre en œuvre.

Ce délai obtenu nous permet de reporter à la rentrée 2021 la mise en œuvre de la maquette de M1 en même temps que la maquette de M2, et de travailler davantage pour les parcours dans lesquels nous sommes engagés avec les UFR ALLSH, Sciences, ou la faculté des Sciences du sport, en y associant tous les partenaires et réfléchir à la meilleure manière de mettre en place les contenus.

Au sujet de la mise en stage, nous avons l'assurance de la part du rectorat que tous les étudiants du M2 auront un stage à tiers-temps rémunéré.

Ce délai est bienvenu et c'est une façon de voir la formation des enseignants s'inscrire définitivement à l'université en lien avec la recherche indispensable pour penser l'évolution de la formation et du métier d'enseignant.

**Marie-Emmanuelle Pereira** demande à quel moment apparaitront officiellement les maquettes des concours.

**Pascale Brandt-Pomares** répond que lors d'une réunion du réseau des Inspé, Madame Anne-Sophie Barthez et Monsieur Edouard Geffray, respectivement directeurs de la DGESIP (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) et de la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire) ont indiqué que l'information sur les concours sera communiquée fin février.

## Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019

***Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.***

## Désignation d'une personnalité extérieure au COSP

**Pascale Brandt-Pomares** indique que Monsieur Boudinet, l'une des personnalités désignées au titre du CI pour être membre du COSP (Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique), ne souhaite plus siéger. Un appel à proposition est lancé pour envisager un vote au prochain CI pour le remplacer.

## Évolution des maquettes

**Pascale Brandt-Pomares** informe le CI que le calendrier prévu sera revu en fonction des informations obtenues sur l'agenda à tenir. Toutefois, il n'est pas question de surseoir à la réflexion entamée mais d'utiliser tout le temps donné pour aller plus loin dans cette réflexion.

**Jean-François Paba** indique, avant de faire la présentation, que dans un premier temps, des concertations ont eu lieu entre les personnels de l'Inspé, le rectorat, les UFR partenaires d'AMU et d'Avignon Université dans des réunions d'équipes pédagogiques et en conseil consultatif. Il a aussi été demandé à l'ensemble des responsables des parcours de bien vouloir au plus tard pour le 15 janvier 2020, organiser une réunion pédagogique qui rassemble les membres des équipes de formation, et d'y convier les partenaires : rectorat, UFR, associations etc. À partir de là, une architecture haute de l'offre de formation a pu être élaborée, c'est-à-dire les 3 mentions concernées : mention 1<sup>er</sup> degré, 2<sup>nd</sup> degré et encadrement éducatif.

L'évolution des maquettes est présentée au CI avec un diaporama.

**Pascale Brandt-Pomares** donne son accord pour que le diaporama soit déposé sur AMUBOX et annexé à ce compte rendu.

**Dominique Beck** : dans la première présentation des parcours, l'UE 1 parcours 1 met en avant la polyvalence, l'UE 1 parcours 2 parle de la discipline. Il faudrait ne pas opposer ce qui relève de la polyvalence de ce qui relève de la discipline mais dans l'évaluation des compétences du socle par exemple, avoir une référence de discipline et compétence transversale y compris par l'approche disciplinaire. Ensuite, il faudrait insister dans ce parcours de formation initiale sur les droits et devoirs des fonctionnaires.

**Jean-François Paba** présente, en réponse, la dernière diapositive où figure la ventilation pour la mention 2<sup>nd</sup> degré des blocs d'enseignement et les 45% d'enseignement : « enseignements des savoirs fondamentaux » qui comprennent les enjeux et la connaissance du système éducatif français, la connaissance et la transmission des valeurs de la république, la connaissance des droits et obligations du fonctionnaire. C'est vrai également dans les 55% d'enseignements du 1<sup>er</sup> degré. En ce qui concerne les « Savoirs et didactique dans les champs disciplinaires, des éléments d'épistémologie, et de didactique de l'interdisciplinarité » : ils sont prévus dans les axes et les contenus obligatoires de la loi. Enfin, la construction des apprentissages dans le ou les champs disciplinaires de référence est incluse dans les 45% d'enseignement. Les objectifs des formations doivent conduire nos étudiants à s'approprier cette liste d'éléments et les modes de les enseigner à leurs élèves.

**Magali Ballatore** demande s'il est possible d'avoir une synthèse de ce qui se fait dans les autres Inspé.

**Pascale Brandt-Pomares** se fera l'écho de cette demande au réseau des Inspé. Elle pense qu'il faudra être attentifs dans les réunions, parcours par parcours, à l'équilibre des équipes pédagogiques, car la question des 30% d'enseignants de terrain reste emblématique et il faudra veiller à ce qu'il y ait des enseignants-chercheurs qui soient partie prenante des équipes pédagogiques dans le 1<sup>er</sup> degré.

Concernant la certification à l'étranger, et si l'on veut pouvoir intégrer cette dimension de l'international dans les formations, il faut offrir la possibilité de pouvoir partir sur des périodes de stage qui pourraient être massés et réfléchir à la meilleure alternance possible pour intégrer cette dimension-là. Il faut préciser lors des réunions pluricatégorielles et pluridisciplinaires envisagées, qu'il peut y avoir de nouvelles thématiques, de nouveaux groupes de travail, et penser à intégrer les associations partenaires, dans un travail en amont pour intervenir ou pour faire écho, proposer des terrains, des expériences, des occasions de formation qui soient un peu plus innovantes et en prise avec le réel directement.

**Vincent Valéry** souligne, du point de vue de l'employeur, la satisfaction à travailler dans la concertation. Il accueille aussi favorablement la création de ces huit groupes. Il fait toutefois remarquer qu'il n'y a pas le groupe relatif à l'alternance mais que cette question peut être abordée dans l'ensemble des huit groupes. Ce sujet préoccupe de manière prioritaire l'employeur, car sa mise en place doit prendre en compte les ressources de tous les partenaires et les contraintes du terrain. Il souhaite également qu'il y ait un point de vigilance pour le premier degré et se réjouit de la présence de Dominique Beck au CI pour relayer cette alternance auprès des adjoints aux DASEN des quatre départements, afin qu'ils participent de manière plus active à cette concertation sur le premier degré et qu'ils rendent cette alternance encore plus fonctionnelle. La première réunion ayant lieu le 18 février, la communication doit se faire rapidement de telle manière qu'il y ait dans l'ensemble de ces huit groupes des représentants de l'employeur.

Deuxième point : le rôle que doivent jouer les formateurs académiques dans les 30% cible des futures maquettes. Il est là aussi extrêmement important que les corps d'inspection soient présents dans les groupes. S'agissant de NSI (numérique et sciences informatiques) : le rectorat a contractualisé avec AMU pour former au DIU. Cette année, environ 95 enseignants du second degré pourront assurer à partir de cette année et l'année prochaine les enseignements de cette spécialité, donc du point de vue de l'employeur il n'y a pas un besoin énorme en formation et cela plaiderait en faveur de la proposition faite par l'Inspé.

**Sophie Fouace** indique que la direction Provence-Alpes-Côte d'Azur et ses collaborateurs seraient très intéressés pour participer à cette réflexion autour des maquettes, et notamment certains sujets comme : « respecter et faire respecter les principes d'égalité, de laïcité » et « accompagner les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes » également.

**Françoise Lorcerie** revient sur la dénomination de quatre groupes qui ont été présentés et à la culture commune où il y a tout ce qui concerne l'élève et une façon d'appréhender la discipline plus pédagogique. Le deuxième groupe mentionné est « suivi de l'intégration des attendus de culture commune » : respecter, faire respecter les principes d'égalité, de laïcité, lutte contre les discriminations, équité... qui peut être dans la culture commune. « Accompagner les élèves dans leurs compétences sociales et citoyennes » également ainsi que « développement construction de l'apprentissage en relation avec la diversité des élèves ». La distinction n'est pas aisée car elle ne se livre pas de façon très simple à quelqu'un qui n'est pas au courant et le mot pédagogique n'est nulle part.

**Jean-François Paba** : les intitulés de ces groupes, sauf le dernier « développement construction de l'apprentissage et prise en compte de la diversité des élèves », reprennent pour la plupart des formulations d'attendus et de contenus d'apprentissage inclus dans la loi qui sont identifiés distinctement les uns des autres dans celle-ci. L'objectif est d'en identifier les spécificités, mais aussi les apparentements pour arriver à intégrer ces éléments de culture commune au sein de chacun des parcours et de chacune des mentions. Voilà pourquoi le terme pédagogique, même s'il apparaît dans les colonnes « objectifs et axes de la loi au sein du descriptif du référentiel de formation », n'a pas été employé, c'était déjà une forme de lecture inductive pour les groupes. Charge à la diversité des membres de ces groupes de se rapprocher, de communiquer voire d'intervertir une part de leurs membres qui partirait du groupe 1 pour aller vers le groupe 2 et réciproquement

de façon à ce qu'il y ait des inter fécondations qui conduisent précisément à une dissémination intéressante.

**Pascale Brandt-Pomares** : il faut conserver les intitulés de la loi pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Il y a un groupe qui s'appelle « suivi de l'intégration des attendus de culture commune » qui est là pour s'appuyer sur les expériences acquises ces dernières années, notamment sur le tronc commun dont les réussites seraient à potentialiser. Le plus important c'est que chaque parcours intègre les attendus de culture commune. Il y a un travail fait au rectorat par Rodrigue Coutouly sur les valeurs de la République et l'esprit critique qui peut être pris en exemple car il montre dans l'académie l'intelligence collective à mettre en œuvre un sujet pour arriver à créer de la ressource, à l'utiliser et la développer en formation initiale et en formation continue. Cela permettrait de développer dans l'académie de la formation continue sur des thèmes qui intéressent toute la formation des enseignants, depuis la formation initiale jusqu'à la formation tout au long de la vie. C'est un peu l'ambition de la proposition.

**Jacques Ginestié** exprime son incompréhension sur les références d'une didactique de l'interdisciplinarité et pense que l'on peut parler d'approche pédagogique interdisciplinaire ou d'organisation de l'enseignement autour de l'interdisciplinarité.

Il demande que soit fortement affirmée qu'une formation universitaire professionnalisante prépare à une orientation et une insertion professionnelle. Le master MEEF ne prépare pas au concours de l'enseignement mais il se soucie de leur réussite dans leur insertion professionnelle en s'adaptant aux mœurs et habitudes de recrutement des employeurs potentiels, en l'occurrence, l'employeur majoritaire et non pas exclusif, l'éducation nationale. Il va de soi qu'il faut accompagner les étudiants dans la réussite de leur entreprise, mais il y a là une précision sémantique qui permettrait de distinguer clairement ce qui est de la logique de formation de ce qui est de la logique de l'employeur. Jacques Ginestié se réjouit sur l'avancée d'une approche par compétences, des discussions autour de l'alternance car cette visibilité est importante à donner. Il se réjouit également que l'employeur participe pleinement à la formation et y contribue en fournissant des formateurs de terrain. L'accompagnement de ces collègues va être essentielle car c'est un travail particulier.

Ensuite, Jacques Ginestié attire l'attention sur la possibilité offerte aux étudiants d'aller faire une partie de leur formation à l'étranger avec l'aide d'organisations existantes comme le programme Erasmus et également avec un rapprochement de maquettes pour que le travail d'un étudiant à l'étranger soit pris en compte et reconnu dans sa formation sans rajouter un semestre à son cursus.

Enfin et plus en relation avec les responsabilités de Jacques Ginestié au titre desquelles il siège au CI en tant que directeur d'un laboratoire de recherche, il n'y a pas, dans la présentation, l'adossement à la recherche de la formation du master. Il y a des questions très directes à traiter : comment accroître le nombre de chercheurs qui interviennent dans les formations du master 1<sup>er</sup> degré ? Comment construire des contenus de formation qui sont en relation avec les résultats de la recherche en éducation ou pour l'éducation ? Comment cela va être pris en compte dans les organisations de ces enseignements ? La formation à et par la recherche des enseignants consiste à former des cadres à la fonction publique capables de penser par eux-mêmes l'organisation de leur activité et de se référer à des travaux de recherche. Les questions sur les apprentissages fondamentaux comme lire, écrire, compter, raisonner et respecter autrui, sont des éléments de fond traités par de nombreuses disciplines de recherche. Il y a à réfléchir notamment pour la mention 1 sur la manière de rapprocher encore plus la formation de la recherche.

**Laurence Espinassy** annonce que depuis la rentrée, Martine Conio est chargée de mission ADPE (accompagnement au développement professionnel des enseignants). Ce dispositif part du constat de la difficulté de mettre en œuvre les changements imposés à la formation des enseignants et du fait que le rythme des réformes n'a pas permis d'accompagner la professionnalité des formateurs ces dernières années ; il repose sur l'idée de la

mutualisation des compétences professionnelles au sein de l'Inspé, avec deux modalités principales d'opérationnalisation ce semestre. D'abord un sondage adressé aux équipes (de tronc commun, disciplinaires du second degré, polyvalentes du premier degré) diffusé par les responsables de parcours et d'option et les chargés de mission, permettra de partager d'une part les difficultés rencontrées, mais d'autre part, les riches créations pédagogiques individuelles et collectives qui ont permis de les surmonter. Le questionnaire par équipe a été mis en circulation et les rencontres de groupes de travail précitées seront l'occasion, au fur et à mesure, de renseigner ces rubriques. Ensuite, un questionnaire individuel sera envoyé où chacun.e pourra déclarer ses envies de partage ou ses besoins, et pourra proposer s'il-elle le souhaite des modalités de formation adressées à ses propres collègues. Ces propositions seront étudiées par la direction avant d'être mises en œuvre. Divers rendez-vous seront prévus pour la restitution de tout ce travail, notamment le temps fort prévu pour le séminaire d'été.

**Marie-Emmanuelle Pereira** revient sur les propos de Jacques Ginestié, au sujet du master MEEF qui ne prépare pas uniquement au concours d'enseignement, elle indique que tous les M2 des mentions 1, 2 et 3 seront apparemment en alternance dans l'éducation nationale et demande si le stage ne pourrait pas être fait ailleurs.

**Pascale Brandt-Pomares** répond que ce sont des questions qui restent en suspens. Il faut arriver à avoir une vraie formation de deux ans sur le M1 et le M2 qui s'appuierait sur les trois années précédentes et un recrutement, à l'issue des deux années de masters, par l'employeur et avec une véritable alternance pendant la formation.

**Vincent Valéry** ajoute que l'employeur s'est engagé à fournir des tiers-temps aux étudiants sur la base des effectifs actuels. Depuis des années, la qualité des échanges a montré que chacun des partenaires écoute et prend en considération les préoccupations de l'autre. Il ne s'agit pas de faire des préparations au concours mais d'ouvrir les yeux et mettre les étudiants dans des conditions de réussite.

**Jacques Ginestié** insiste sur le positionnement sémantique fort : un master prépare de futurs professionnels et il est de l'ordre des responsables de ce master de se préoccuper des conditions d'employabilité de ces étudiants. L'employeur procède au recrutement de ses agents par voie de concours sur des connaissances académiques mais l'université doit donner une formation permettant à ces étudiants d'être employés par cet employeur. Dans la présentation, il y a la possibilité pour des étudiants de ce master d'être recruté par l'AEFE (agence de l'enseignement français à l'étranger), il est même envisagé que ces étudiants puissent aller faire un stage dans un lycée français à l'étranger pendant leur master. Ce n'est pas le même employeur puisqu'ils ne seront pas fonctionnaires à l'éducation nationale et pourtant c'est une possibilité qui leur est offerte. Il faut prendre du recul par rapport à cette position monopolistique, en faisant jouer un rôle d'accessibilité à l'emploi, dans un domaine. Le master s'appelle « métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation », on a là un employeur majoritaire et dans certains cas tous les étudiants vont avoir un débouché dans l'Éducation nationale, ce dont nous nous réjouissons tous, mais d'autres n'en auront pas. Jacques Ginestié insiste fortement sur le recul à prendre et la réflexion à avoir sur ces métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, et notamment de la part d'adossement à la recherche de ces métiers.

**Lionel Nicod** précise que ce qui est visé à l'université, dans la partie professionnalisation, ce sont des métiers et non des employeurs. L'idée est de déterminer des métiers, de se baser sur les compétences à acquérir et d'adapter la formation. L'université doit prendre du recul, de la hauteur car être excessivement dans le côté professionnel privera nos étudiants de cette polyvalence et cette évolution dans les métiers. Ensuite, par rapport aux études à l'international, il faut réfléchir dans le cadre de CIVIS comment permettre aux étudiants d'aller à l'étranger. Un des premiers axes qui va être développer dans CIVIS est la notion des stages dans les universités partenaires où les étudiants auraient une période d'immersion dans des systèmes éducatifs différents. Lionel Nicod pense que l'éducation nationale a tout à gagner à ce que l'on forme des étudiants ayant cette capacité de recul et cet esprit critique.

**Anne Demeester** voudrait témoigner sur une expérience dans la filière santé où il y eu exactement les mêmes réflexions sur la professionnalisation et le fait d'être une école du CHU donnait toujours le sentiment d'avoir à préparer des futurs employés. Lorsque les postes ont été réduits et le fait que l'un des principaux employeurs en santé soit le secteur privé, cela a créé un bouleversement. Il y a eu des demandes d'étudiants pour partir à l'étranger et il a fallu s'intéresser de manière fine aux maquettes, aux équivalences car les niveaux de formation, la répartition, la construction des compétences ne se font pas de la même façon. Au bout de plusieurs années, il y a eu une meilleure mobilité au niveau européen des praticiens francophones mais également vers d'autres pays. Nous avons eu une expérience de stage de six mois mais aussi de semestres à l'école avec des cours et des alternances de cours et de stage. Prendre de la distance, c'est une émancipation de l'université par rapport aux employeurs institutionnels qu'on connaît.

**Pascale Brandt Pomares** fait remarquer que depuis de longues années, l'articulation entre la recherche, la formation et le terrain fait partie de l'ADN de l'Inspé d'Aix-Marseille. L'idée même qu'une formation contribue à l'exercice d'un métier doit passer par la réflexion de l'université sur ce métier et par la participation à son évolution. Cela fait l'objet d'une politique des RH qui ne peut être que progressive sur le long terme, en ce qui concerne la transformation des emplois. L'Inspé y travaille depuis déjà plusieurs années et Jacques Ginestié y a largement contribué. Aujourd'hui, il y a une répartition de 30% d'enseignants de terrain, et pour les enseignants qui sont à l'Inspé ou à l'université, d'enseignants chercheurs pour moitié et d'enseignants du premier ou du second degré pour l'autre moitié. Il est très important de permettre à plus d'enseignants d'intervenir dans la formation du 1<sup>er</sup> degré et du second degré.

**Pierre Desbiolles** fait remarquer que cela est vrai seulement si l'Éducation nationale reste le principal employeur et qu'il ne faudrait pas seulement y voir des contraintes. C'est une formidable formation, c'est une formidable opportunité de pouvoir lier la formation à l'Inspé, les stages sur le terrain et la recherche, et ce discours est sans arrêt tenu dans ce conseil, autour de ces trois piliers.

**Jacques Ginestié** précise bien qu'il n'a jamais fait une remise en cause de ce qui vient d'être dit. Il y a un vrai enjeu à positionner chacun dans ses rôles respectifs et l'on peut se réjouir d'être à Aix-Marseille avec une université qui a suivi une politique de structuration de la recherche en éducation. Il rappelle que c'est la seule université en France qui affiche dans sa politique scientifique de site un domaine apprentissage et éducation. Il n'y a pas l'ombre d'un doute sur le travail de coopération qui a été fait et les recherches action de type DAFIP – SFERE Provence sont un excellent exemple de collaboration entre le rectorat et l'université et l'ensemble des partenaires engagés dans la formation. Il y a eu un progrès énorme qui a été fait en faisant passer le nombre d'enseignants chercheurs de l'ESPE et avant de l'IUFM de moins de 30% à plus de 50% actuellement et il faut s'en réjouir. L'IUT dont personne ne remettra en cause le caractère professionnalisant des formations qu'il dispense et les excellentes relations qu'il entretient avec les employeurs potentiels de ses étudiants, a une moyenne de 70% d'enseignants-chercheurs. Si une stratégie politique est souhaitée, il faut atteindre 70% d'enseignants-chercheurs à l'Inspé.

Jacques Ginestié précise que dans le laboratoire qu'il dirige, beaucoup de personnes viennent faire de la recherche et une fédération de recherche a été mis en place pour ne pas en faire une spécification disciplinaire. Pour aller plus loin, il faut des buts politiques et donc une distinction sémantique.

## Proposition d'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service, site Inspé Digne les bains

**Pascale Brandt-Pomares** indique que cette proposition doit faire l'objet d'un vote du conseil pour que Madame Marie-Chantal Sergent, occupant des fonctions donnant droit à l'attribution de ce logement par nécessité absolue de service, puisse l'occuper.

## ***La proposition d'attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service, site Inspé Digne les bains est adoptée à l'unanimité***

### Questions diverses

**Marie Emmanuelle Pereira** souhaiterait savoir quand auront lieu les élections pour les membres du conseil avec voix délibérative. Christophe Dracos n'est plus membre du conseil, en début d'année, Pascale Brandt-Pomares avait indiqué que les élections d'AMU empêchaient de procéder à cette élection et qu'il avait été décidé de la reporter.

**Caroline Gareau** répond que concernant Monsieur Dracos il y avait la possibilité que le suivant de liste soit désigné pour le remplacer sur le siège vacant, ce qui a été fait, donc on l'a convoqué dès qu'on a été dans la capacité de le faire en étudiant les listes dès le début. Concernant les élections partielles qui devraient avoir lieu en mars, on attend une réponse de la direction des affaires juridiques (DAJI) et de la présidence de l'Université pour voir si elles sont maintenues dans la mesure où la totalité des collèges des représentants des étudiants doit être renouvelée en octobre prochain. Ces représentants des étudiants seraient alors élus pour avril, mai et juin mais à partir du mois d'octobre tous ces étudiants seront de nouveau remplacés car tous les collèges des étudiants sont renouvelés, étant élus pour deux ans. Nous attendons la décision de la DAJI.

**Vincent Valéry** demande à Jean-François Paba comment les représentants du rectorat peuvent participer au groupe opérationnel, est-ce que ce sont les responsables de groupe qui prennent contact ? Y-aura-t-il un document explicitant le contenu du groupe ? Aura-t-on des informations sur les calendriers ? Etc.

**Jean-François Paba** répond qu'il existe un espace AMETICE partagé à l'ensemble des participants au groupe. L'ensemble des membres de chacun des groupes est inscrit dans celui pour lequel il a candidaté, à partir du moment où il a été contacté par l'un des coordonnateurs du groupe concerné. L'équipe de direction de son côté lance beaucoup d'appels, organise des rencontres et dès que les contacts ont été noués, nous adressons les coordonnées de ces personnes de manière à anticiper leur intégration dans le groupe. Dans le même temps, dans ces groupes, il y a des travaux au sein de chacun des parcours type sous la responsabilité du responsable de parcours et des membres de l'équipe enseignante qui réfléchissent à la manière de faire évoluer les maquettes avec les partenaires. À ce moment-là, il y a des échanges qui font que l'on parle de ce qui se fait dans chacun de ces groupes, des réflexions que l'on y mène. Cet ensemble vise à intégrer naturellement ce travail d'échange et d'inter fécondation duquel, il faut insister car c'est finalement cela qui est important, à va sortir la quintessence de ce que l'on va pouvoir introduire dans nos maquettes.

**Magali Ballatore** indique que le 18 février aura lieu une première réunion en interne pour essayer de se mettre d'accord sur certains points et le groupe sera plus ouvert ensuite.

**Pascale Brandt-Pomares** pense qu'il est important d'avoir un soutien administratif à l'organisation de toutes ces réunions notamment celui du pôle Formation car cela fait vraiment partie du soutien à la pédagogie.

**Jacques Ginestié** invite les membres du CI à une journée le 18 mars à Saint Jérôme ayant pour objet de discuter de l'opérationnalisation de la mise en œuvre du projet AMPERIC où il est prévu de travailler en atelier sur les différentes actions indiquées précédemment. Il informe également de la tenue d'une seconde journée le 2 avril co-organisée avec le rectorat au lycée Saint Exupéry à Marseille. C'est la journée de restitution des projets de la deuxième vague de l'appel à projet DAFIP/SFERE Provence avec des tables rondes et des discussions autour des résultats de ces projets de façon à montrer qu'il y a une forte articulation entre la formation la recherche et le terrain.

**Pierre Desbiolles** demande aux membres du CI d'avoir l'amabilité de transmettre en amont leurs questions diverses pour le prochain conseil.

**Sophie Fouace** invite les membres du conseil aux journées Ecritech' les 1<sup>er</sup> et 2 avril à Nice auxquelles a largement participé l'Inspé d'Aix-Marseille notamment au comité de

réflexion scientifique sur l'organisation de ces journées et dont le thème est : engagement dans la société numérique comprendre, vouloir, agir.

**Pascale Brandt-Pomares** souligne le partenariat entre l'Inspé et CANOPE sur cette manifestation Ecritech' à laquelle contribuent des enseignants-chercheurs : Sophie Gebeil et Caroline Vincent.

**Pierre Desbiolles** remercie tous les membres pour ce conseil très intéressant, tant sur les informations qu'au niveau des débats et annonce que le prochain CI aura lieu le 11 mai à Saint Jérôme.